

Comité syndical du 2 février 2026

2. Budget primitif - Exercice 2026

Rapporteur : Patrick ODIARD

Lors de la séance du 1^{er} décembre 2025, le comité syndical a débattu des orientations budgétaires (DOB) relatives au budget primitif 2026 du Syndicat mixte de gestion.

Tenant compte du déficit prévisionnel du DOB 2026 et de l'alerte portée sur la trajectoire budgétaire d'ici 2028, un groupe de travail rassemblant la direction du Conservatoire à rayonnement régional (CRR), la Ville de Lyon, la Métropole et des élus du bureau a permis de proposer un budget à l'équilibre basé sur une baisse de la masse salariale impactant à minima l'offre pédagogique grâce également à un travail sur des perspectives de recettes nouvelles.

Néanmoins, la trajectoire 2027-2028 devra nécessairement être équilibrée, notamment par une progression annuelle des participations statutaires pour tenir compte de la situation structurellement déficitaire du CRR par ailleurs impactée par de risques nouveaux (nouvelles hausses sur les cotisations retraites, incertitude de la subvention de l'Etat...).

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à **12 263 500 €**.

a. Participations publiques

- Une reconduction des dotations statutaires a été confirmée à hauteur de **7 473 360 € par la Ville de Lyon et de 1 792 000 € par la Métropole**.
- La subvention de fonctionnement sollicitée auprès de la DRAC a été demandée à hauteur de 300 000 € pour 2026 eu égard à l'importance des ressources engagées par le Conservatoire dans le cycle préparatoire à l'enseignement supérieur (CPES). Toutefois, au vu de l'incertitude du contexte budgétaire national, il est proposé d'inscrire la **reconduction de la subvention versée en 2025 qui avait subi une baisse en gestion de -15 %, soit 221 K€**.
- Reconduction à l'identique du financement de l'intervention en milieu scolaire (IMS) par la Ville, soit **1 020 000 € pour l'année 2026** en dépit de l'impact à la baisse que cela représente en termes d'Equivalent Temps Plein (ETP).

Détail du chapitre 74 – Dotations, subventions et participations publiques

Participation statutaire Ville de Lyon	7 473 360 €
Participation statutaire Métropole de Lyon	1 792 000 €
Dotation IMS Ville de Lyon	1 020 000 €
Subvention de fonctionnement DRAC	221 000 €
Subvention exceptionnelle pour échange international	5 000 €
Total Dotations, subventions et participations publiques	10 511 360 €

b. Produits des services

Les produits de services sont constitués des droits d'inscriptions aux activités d'enseignement artistique et à la médiathèque, des redevances pour location d'instruments et pour mise à disposition de salles, ainsi que de la billetterie mise en place pour quelques manifestations.

Détail du chapitre 70 – produits des services, du domaines et ventes diverses

Droits d'inscription (7067)	1 470 000 €
Locations d'instruments (7083)	22 000 €
Mise à disposition de salles (706888)	40 000 €
Billetterie et amendes médiathèque (706888)	9 000 €
Total Produits des services	1 541 000 €

- Concernant les droits d'inscription, il est proposé de reconduire au BP 2026 le montant attendu au Compte Administratif (CA) tenant compte de l'inflation (soit 1 460 K€) et de modulations marginales visant à simplifier la grille tarifaire, comme recommandé par l'audit de 2024 et comme indiqué dans la délibération tarifaire présentée également à ce comité syndical. Par ailleurs, il est également inscrit des prévisions de recettes nouvelles (+10 K€) liées à la mise en place courant 2026 de stages de vacances, ce qui permettra par ailleurs de toucher un public nouveau.
- Concernant les locations d'instruments, il est proposé également de reconduire au BP 2026 le montant attendu au CA 2025 en tenant compte également de l'évolution des tarifs liés à l'inflation qui tient compte de la baisse de la demande des locations d'instruments par rapport à 2024 liée notamment à la fermeture de 2 classes découvertes.
- Concernant les tarifs de location, il est inscrit des perspectives de recettes en hausse par rapport au BP 2025 compte tenu de la location de la location du Centre de gestion 69 pour l'organisation des concours ATEA Piano et Tuba courant 2026, soit + 14 K€ pour un montant total de 49 K€.

c. Autres recettes - chapitres 013, 75 et 76

Chapitre 013 – Atténuations de charges

Il s'agit des remboursements liés à l'absentéisme (indemnités journalières sécurité sociale ou assurance) estimés à 8 K€ ainsi que de la part agents sur les titres restaurants (80 K€).

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

On trouve à ce chapitre essentiellement les produits des dons et legs estimés à 39 K€ :

- Une prévision a été inscrite à hauteur des produits touchés en 2025 pour les 6 legs placés par la Ville de Lyon (Bavaillot, Clot, Passenge, Vallas, Tellièrre et Teyssière), soit 35 K€ ;
- Une recette de 2 K€ a été inscrite au titre du mécénat ainsi que 2 K€ pour des remboursements divers, notamment des indemnités de sinistre.

Sont également prévus à ce chapitre les produits estimatifs des ventes de biens prévus via notamment les Domaines, soit 25 K€ (véhicule, instruments et peintures dans le cadre du legs Jourdain-Ferrier).

Chapitre 76 – Produits financiers

20 K€ sont liés aux recettes prévisionnelles du placement du legs Ferrier-Jourdain, l'intégralité du capital lié au legs Ferrier reçu en 2023 ayant fait l'objet d'un placement sur deux comptes à termes en février 2025.

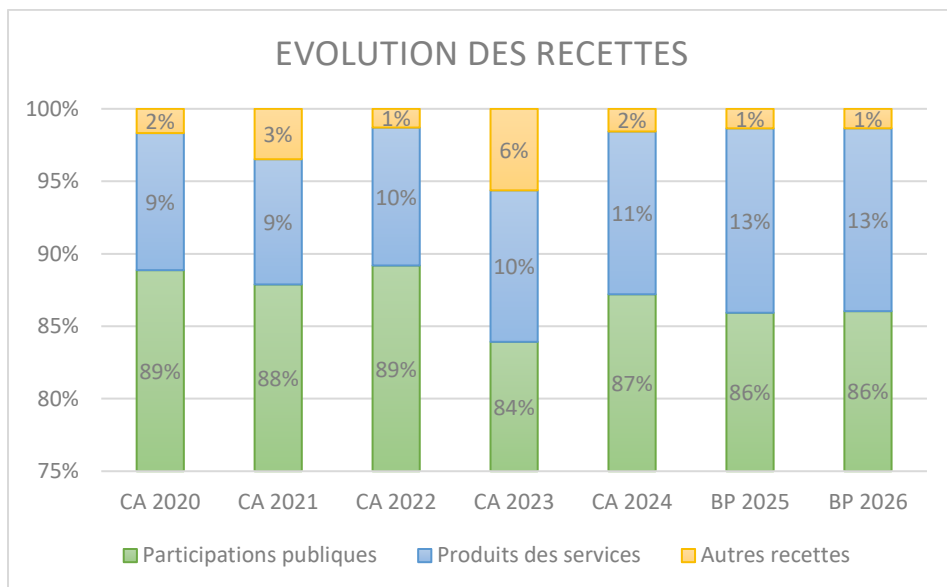
Total Atténuations de charges	88 500 €
Total Produits de gestion courante	64 140 €
Total Produits financiers	20 000 €

d. Opérations d'ordre de transfert entre section

Le chapitre 042 consiste en l'amortissement des subventions d'équipement reçues. Il s'agit des aides à l'investissement versées par la Métropole dans le cadre du schéma métropolitain des enseignements artistiques, et de la subvention d'investissement versée par la Ville pour les travaux du Bâtiment A.

Total Opérations d'ordre de transfert entre section	47 000 €
---	----------

e. Répartition des recettes de fonctionnement



B. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

a. Les charges de personnel (chapitre 012)

La structuration des effectifs du CRR en termes de pyramide des âges ainsi que la gestion rigoureuse et raisonnée de la masse salariale permettent de continuer à envisager un « effet noria » significatif sur l'année 2026 (départs en retraite remplacés par des agents moins expérimentés), estimé comme en 2025 à -150 K€.

Toutefois, le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) 2026 est lourdement augmenté de 0,8% à 1,5% (soit + 190 K€) à partir de la perspective d'atterrissage 2025 pour tenir compte de la progression des cotisations retraites de 3% par an entre 2025 et 2028, en application du décret n°2025-86 du 30 janvier 2025.

Aussi, les priorités suivantes évoquées lors du DOB (+90K€) sont mises en œuvre comme suit :

- Poursuite de la politique sociale avec notamment la progression de la prime ISOE perçue par les enseignants de 30% à 60% ;
- Développement du rayonnement du CRR dans les antennes avec le recrutement du poste de chargé du développement territorial.

Ainsi, de manière à présenter un budget tant équilibré que sincère en tenant compte du fait que des baisses de dépenses de fonctionnement et de progression des recettes tarifaires ont déjà été mises en œuvre, le syndicat mixte est amené à agir sur l'offre pédagogique à hauteur de -70 K€, comme cela avait été également suggéré en DOB, pour la rentrée 2026 avec notamment :

- Suppression de 30H d'enseignement dont 1 non-renouvellement de départ retraite ;
- Réduction des heures supplémentaires ;
- Réorganisation de la direction théâtre dans le cadre du départ en retraite progressive du directeur ;
- Reconfiguration du nombre et de la représentativité des coordinateurs musique.

En concertation avec les élus, cette baisse de l'offre pédagogique est présentée a minima en partant de l'hypothèse que de nouvelles recettes propres pourraient être travaillées en 2026 autour notamment d'activités payantes (stages, billetterie...).

A noter enfin que ce chapitre tient compte également d'une augmentation de + 21 K€ (correspondant à la part employeur et participation agents) liée à une hausse prévisionnelle des titres restaurants.

Total Dépenses de personnel	11 091 000 €
-----------------------------	--------------

b. Les charges à caractère général (chapitre 011)

A périmètre constant, les coûts supplémentaires structurels attendus en 2026 (+ 8 500€ pour la mise à disposition des salles de danse au Centre National de Danse), les services ont été enjoins à continuer de participer à un effort collectif des dépenses. Ainsi, l'économie notamment générée

par la passation de marchés en 2025 (impressions, ménage, maintenance des pianos) permet de redéployer vers le financement de **nouveaux moyens en communication (+10 K€) et mécénat (+35 K€), indispensables pour le rayonnement du CRR et sa capacité à dégager de nouvelles ressources propres.**

Cette économie globale se fait toutefois dans un contexte de hausse de certains postes : progression des coûts de l'énergie et de la progression des coûts de location de salles.

L'écart par rapport au BP 2025 s'explique par ailleurs par le changement à venir de prestataire d'action sociale qui était jusqu'au 31/12/2025 le Comité des Œuvres Sociales de la Ville de Lyon (COS) via une subvention, et qui devrait être via une adhésion à un organisme extérieur à compter de 2026, impliquant une dépense de fonctionnement (chapitre 011 et non plus chapitre 65).

Total Dépenses de fonctionnement	851 500 €
----------------------------------	-----------

c. Les autres charges

Au chapitre 65, sont inscrits le montant du produit des dons et legs (29 K€) qui sera attribué sous forme de bourses, la subvention auprès de Nightline (1 K€) et les droits d'auteur (6 K€).

Les chapitres 67 et 68 sont des chapitres de « charges financières » (frais de change, titres annulés sur exercices antérieurs et provision pour dépréciation des actifs circulants), pour lesquelles sont inscrits 3,5 K€.

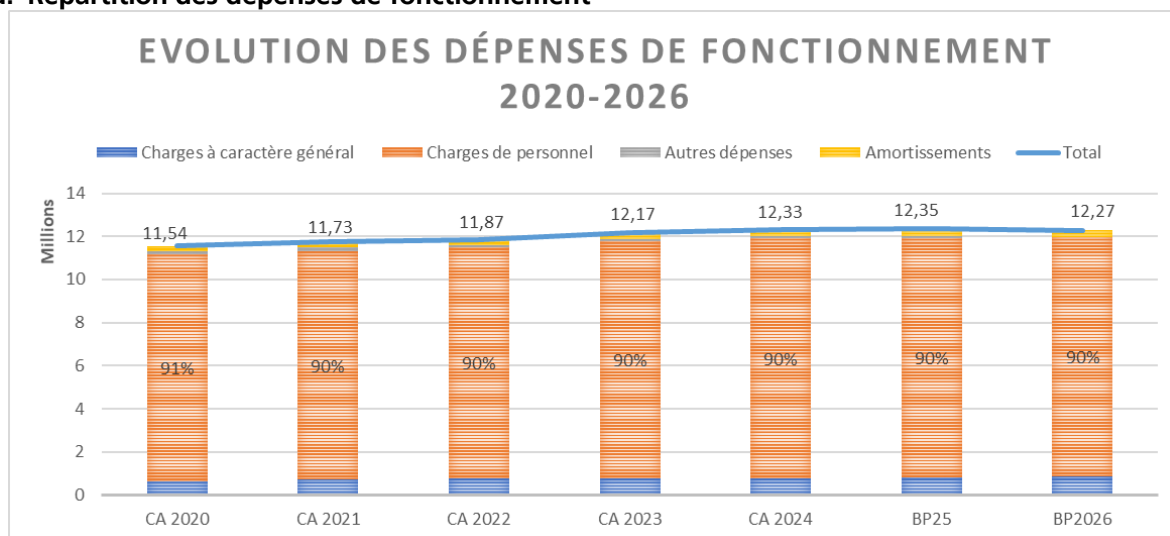
Total Autres dépenses	39 500 €
-----------------------	----------

L'amortissement des investissements (chapitre 042)

Un montant de 290 K€ est inscrit au BP. L'évolution par rapport au BP 2025 est principalement liée à la sortie d'actifs constatée en 2025.

Total Amortissements	290 000 €
----------------------	-----------

d. Répartition des dépenses de fonctionnement



II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement sont constituées du fonds de compensation de la TVA (40 K€), d'une subvention d'équipement de la Métropole si le CRR est en mesure de répondre à l'appel à projet (10 K€) et de la dotation aux amortissements telle qu'indiquée ci-dessus (290 K€).

B. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Habituellement, un recensement des besoins d'investissement est réalisé au cours du trimestre qui précède l'adoption du BP ; toutefois, même si le budget semble autorisé le Syndicat mixte à

investir, il est proposé comme en 2025 un gel des investissements hors renouvellement d'équipements absolument indispensables, la trésorerie étant prioritairement fléchée sur les dépenses de personnel et autres dépenses de fonctionnement non compressibles.

Il est proposé de reporter en 2026 le remplacement d'un des véhicules utilitaires ne pouvant plus circuler dans la ZFE, remplacement qui doit permettre de sécuriser son utilisation (prévision d'achat d'un véhicule électrique via l'UGAP à hauteur de 60 K€).

En complément des crédits qui pourront faire l'objet d'une demande de subvention d'investissement à la Métropole, les autres « immobilisations corporelles » seront par conséquent restreintes aux renouvellements absolument indispensables, soit 20 K€ pour le renouvellement du matériel informatique et 20 K€ pour la logistique.

L'enveloppe disponible pour ce projet est cependant dépendante des moyens de trésorerie qui pourront être dégagés.

III. PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2026

A. Equilibre budgétaire

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses réelles	11 982 000 €	Recettes réelles	12 225 000 €
Dépenses d'ordre	290 000 €	Recettes d'ordre	47 000 €
TOTAL	12 272 000 €	TOTAL	12 272 000 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses réelles	293 000 €	Recettes réelles	50 000 €
Dépenses d'ordre	47 000 €	Recettes d'ordre	290 000 €
TOTAL	340 000 €	TOTAL	340 000 €

B. Présentation par chapitre

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011- Charges à caractère général	851 500 €	013-Atténuation de charges	88 500 €
012- Charges de personnel	11 091 000 €	70- Produits des services	1 541 000 €
65- Autres charges de gestion courante	36 000 €	74 - Dotations et participations	10 511 360 €
66 - Charges financières	- €	75 - Autres produits de gestion courante	64 140 €
67- Charges spécifiques	3 000 €	76 - Produits financiers	20 000 €
68- Dotations aux provisions et dépréciations	500 €	77 - Produits spécifiques	- €
042- Opérations d'ordre de transfert entre sections	290 000 €	042- Opérations d'ordre de transfert entre sections	47 000 €
TOTAL	12 272 000 €	TOTAL	12 272 000 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
20- Immobilisation incorporelles	23 000 €	10 - FCTVA	40 000 €
21 - Immobilisations corporelles	270 000 €	13 - Subventions d'investissement (métropole)	10 000 €
040- Opérations d'ordre (amortissement subventions inv)	47 000 €	040- Opérations d'ordre (amortissement immo)	290 000 €
TOTAL	340 000 €	TOTAL	340 000 €

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la circulaire NOR/IOC/B/10/15077C du 25 juin 2010, relative aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu la délibération 2022-21 du 22 juin 2022 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2023,
Vu la délibération 2024-51 du 9 décembre 2024 relative à l'adoption du règlement budgétaire et comptable,
Vu la délibération 2025-31 du 1^{er} décembre 2025 relative au débat d'orientation budgétaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2026 tel que ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011- Charges à caractère général	851 500 €	013-Atténuation de charges	88 500 €
012- Charges de personnel	11 091 000 €	70- Produits des services	1 541 000 €
65- Autres charges de gestion courante	36 000 €	74 - Dotations et participations	10 511 360 €
66 - Charges financières	- €	75 - Autres produits de gestion courante	64 140 €
67- Charges spécifiques	3 000 €	76 - Produits financiers	20 000 €
68- Dotations aux provisions et dépréciations	500 €	77 - Produits spécifiques	- €
042- Opérations d'ordre de transfert entre sections	290 000 €	042- Opérations d'ordre de transfert entre sections	47 000 €
TOTAL	12 272 000 €	TOTAL	12 272 000 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
20- Immobilisation incorporelles	23 000 €	10 - FCTVA	40 000 €
21 - Immobilisations corporelles	270 000 €	13 - Subventions d'investissement (métropole)	10 000 €
040- Opérations d'ordre (amortissement subventions inv)	47 000 €	040- Opérations d'ordre (amortissement immo)	290 000 €
TOTAL	340 000 €	TOTAL	340 000 €

Il est proposé au Comité syndical d'**APPROUVER** le budget primitif 2026 du Syndicat mixte, équilibré en dépenses et en recettes pour un montant de 12 272 000 € en fonctionnement et pour 340 000 € en investissement.